

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :  
**MA 37909 B1**

(51) Cl. internationale :  
**B42F 13/08**

(43) Date de publication :  
**29.12.2017**

---

(21) N° Dépôt :  
**37909**

(22) Date de Dépôt :  
**05.10.2014**

(71) Demandeur(s) :  
**BRAHIM CHAOUI, 18-20 RUE LOUKOUSS HAY ELHANA CASABLANCA (MA)**

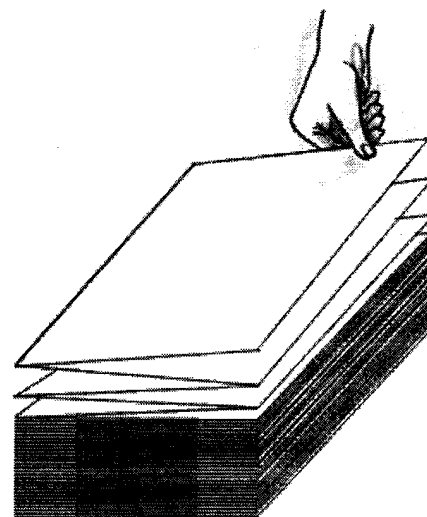
(72) Inventeur(s) :  
**BRAHIM CHAOUI**

---

(54) Titre : **TECHNIQUE DE RELIURE DOS CARRE COLLE DE REGISTRE OU LIVRET  
CONCU EN ZIGZAG**

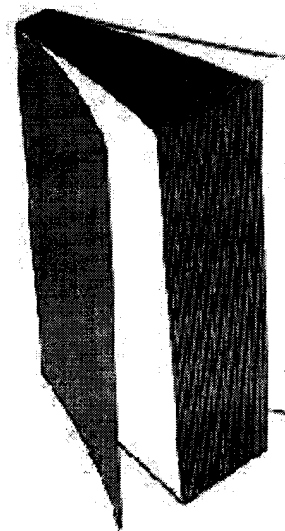
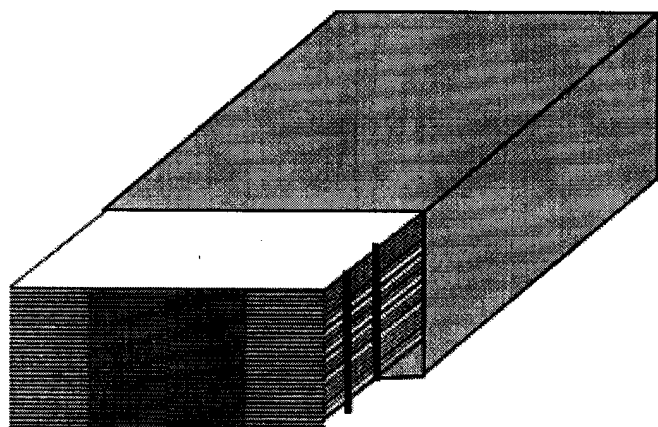
**TECHNIQUE DE RELIURE DOS CARRE COLLE DE REGISTRE OU LIVRET CONCU EN ZIGZAG****ABREGE**

L'objet de la présente invention porte sur une technique de reliure servant pour l'élaboration des registres légaux. Elle consiste à l'application de la technique de reliure appelé dos carré collé à un ensemble composé premièrement d'une seule et unique feuille de papier (élément B de la figure 2), imprimée sur sa face recto, pliée en zigzag (après l'opération de plis nous obtenons une rame de papier dont un exemple est présenté dans la figure 1) et dont les faces verso de chaque feuille imprimée apparente dans le document obtenu sont éventuellement collées l'une à l'autre et deuxièmement éventuellement une couverture souple (élément A de la figure 2). Pour améliorer l'adhérence de la colle, des incisions (élément C de la figure 2) peuvent être opérés, à titre préférentiel au niveau du bord, du côté de la reliure, de la rame de papier obtenue après l'opération de plis. L'ensemble obtenu ressemble à un registre légal standard (figure 3).



Chaque registre ou chaque feuille du registre peut contenir éventuellement un numéro tiré d'une série unique garantie par un organisme certificateur et / ou une plusieurs languettes pour pallier le risque accidentel de déchirure partiel du PAPIER POSTAL.

On utilisera de préférence une feuille fine pour éviter que les feuilles du registre soient très épaisses (chaque feuille du registre, selon cette technique, sera composée d'une feuille pliée en deux collée de l'intérieur).



**TECHNIQUE DE RELIURE DOS CARRE COLLE DE REGISTRE OU LIVRET CONCU EN ZIGZAG**

5 La présente invention vise une nouvelle forme de registre légal garantissant, avec un niveau très élevé plus que n'importe quel autre dispositif antérieur, l'intégrité des feuilles composant un registre légal.

10 La technique de la présente invention est inspirée de l'invention dite « PAPIER POSTAL UTILISE COMME REGISTRE LEGAL » qui peut servir comme registre légal avec la particularité d'être auto-élaboré par l'utilisateur. La présente invention consiste en une adaptation de l'invention précitée en y intégrant la technique de reliure du dos carré collé largement utilisé pour les livres de poche par exemple. Le produit obtenu qui sera élaboré de façon industriel, est plus fonctionnel, esthétique et moins onéreux en termes de coût que l'invention précitée.

15 Il est destiné à être un substitut des registres légaux traditionnels en offrant une meilleure sécurité mais qui certes sera un peu plus chère en termes de coût de fabrication ou identique dans le meilleur des cas. Nous estimons que le supplément de prix est largement compensé par la réduction des coûts d'utilisation.

20 \*\*\*\*\*

25

30

35

40

45

**DESCRIPTIF SOMMAIRE**

L'objet de la présente invention porte sur une technique de reliure servant pour l'élaboration des registres légaux. Elle consiste à l'application de la technique de reliure appelé dos carré collé à un ensemble composé premièrement d'une seule et unique feuille de papier (élément B de la figure 2), imprimée sur sa face recto, pliée en zigzag (après l'opération de plis nous obtenons une rame de papier dont un exemple est présenté dans la figure 1) et dont les faces verso de chaque feuille imprimée apparente dans le document obtenu sont éventuellement collées l'une à l'autre et deuxièmement éventuellement une couverture souple (élément A de la figure 2). Pour améliorer l'adhérence de la colle, des incisions (élément C de la figure 2) peuvent être opérées, à titre préférentiel au niveau du bord, du côté de la reliure, de la rame de papier obtenue après l'opération de plis, L'ensemble obtenu ressemble à un registre légal standard (figure 3).

Chaque registre ou chaque feuille du registre peut contenir éventuellement un numéro tiré d'une série unique garantie par un organisme certificateur et / ou une plusieurs languettes pour pallier le risque accidentel de déchirure partiel du PAPIER POSTAL.

On utilisera de préférence une feuille fine pour éviter que les feuilles du registre soient très épaisses (chaque feuille du registre, selon cette technique, sera composée d'une feuille pliée en deux collée de l'intérieur).

\*\*\*\*\*

25

30

35

40

45

**LES FABRICANTS POTENTIELS DE L'INVENTION**

La présente invention sera notamment mise en œuvre par les imprimeries industrielles privées ou nationales étatiques.

5 \*\*\*\*\*

**CONTEXTE ET ETAT DE LA TECHNIQUE**

Les registres légaux sont élaborés en général par les imprimeries. Ils sont généralement cotés et paraphés par une entité désignée par loi pour chaque type de registre.

10

Un paraphe est généralement apposé sur la première page, après vérification de la cotation. Un imprimeur frauduleux en connivence avec l'utilisateur, en utilisant le même papier, les mêmes machines, est en mesure de remplacer un ensemble de feuille par d'autre. Lors de la cotation du registre, les autorités apposent en général un ensemble de cachets de tampon humide sur plusieurs pages au hasard. Le remplacement des feuilles par d'autre feuilles même si certaines pages ne comportent pas le cachet du tampon humide passe inaperçu dans la mesure où les organismes parapheurs ne conservent pas le numéro des pages où ils ont apposé les cachets de tampon humide.

15

20 Pour certains registres importants comme les registres d'état civil ou les registres des légalisations toutes les feuilles sont cachetées et revérifiées par la suite. Ce travail très fastidieux prend un temps très important et les paraphes sur chaque page sont bâclés, dans beaucoup de cas, vu la fatigue de l'individu. Cela facilite les opérations de falsification du paraphe par un faussaire professionnel. La connivence des différents acteurs dans le processus peut aboutir même à la substitution partielle ou totale d'un registre avec des cachets et des signatures originales.

25

Les registres sont généralement élaborés grâce à la technique du dos carré collé cousu. La technique du dos carré collé largement utilisé pour les livres bas de gamme et dont le coût est faible n'est généralement pas utilisé pour les registres dans la mesure où le risque de décollement d'une feuille enlevant toutes forces probantes au registre reste omniprésent.

30

\*\*\*\*\*

35

**DESCRIPTIF DE L'INVENTION**

L'objet de la présente invention porte sur une technique de reliure servant pour l'élaboration des registres légaux. Elle consiste à l'application de la technique de reliure appelé dos carré collé à un ensemble composé premièrement d'une seule et unique feuille de papier (élément B de la figure 2), imprimée sur sa face recto, pliée en zigzag (après l'opération de plis nous obtenu une rame de papier dont un exemple est présenté dans la figure 1) et dont les faces verso de chaque feuille imprimée apparente dans le document obtenu à titre préférentiel colées l'une à l'autre et deuxièmement à titre préférentiel une couverture souple (élément A de la figure 2). Pour améliorer l'adhérence de la colle, des incisions (élément C de la figure 2) peuvent être opérés, à titre préférentiel au niveau du bord, du côté de la reliure, de la rame de papier obtenue après l'opération de plis, L'ensemble obtenu ressemble à un registre légal standard (figure 3).

40

45

Chaque registre ou chaque format de papier standard peut contenir éventuellement, à titre préférentiel, un numéro tiré d'une série unique garantie par un organisme certificateur.

Par ailleurs le dispositif peut aussi être utilisé lors de l'élaboration des documents officiels (passeports, livrets de familles...). Les registres et les livrets faits à travers ce dispositif peuvent être facilement reliés grâce à la technique du dos carré collé. Cette dernière technique largement utilisé pour les livres bas de gamme et dont le coût est faible n'est généralement pas  
5 utilisé pour les registres et les livrets dans la mesure où le risque de décollement d'une feuille enlevant toutes forces probantes du registre reste omniprésent. Les faces verso de la feuille peut être préalablement ou ultérieurement collées les unes aux autres afin d'assurer une résistance au registre ou au livret.

10 Pour les registres faits à partir de cette technique, de façon industrielle, la surface de papier est doublée. Dans un souci d'optimisation en termes d'épaisseur du registre et de coût, le papier utilisé peut être d'un grammage nettement inférieur et la technique de reliure industrielle à utiliser est le dos carré collé nettement moins chère que les autres techniques industrielles. La solidité de l'ensemble est assurée à travers le collage des deux faces verso de chaque feuille  
15 apparente dans le registre. En utilisant un papier avec un grammage inférieur par exemple 50 gramme par m<sup>2</sup>, nous obtiendrons un feuille final du registre ou du livret d'environ 120 gramme par m<sup>2</sup>.

Le coût du registre sera un peu plus chère que les registres simples toutefois le coût de son  
20 paraphe est moins important et la force probante de l'inviolabilité du dispositif est augmenté de façon très importante.

A titre préférentiel, le papier après son impression est pulvérisé sur sa face verso d'une fine couche de colle chaude en totalité ou en bandes (de préférence en bandes verticales couvrants  
25 l'emplacement de la largeur d'une feuille espacés de la même largeur). Après le pliage du papier, le bloc obtenu est pressée à chaud ou chauffé puis pressé.

Le pressage à chaud peut se faire en même temps que l'ajout de la couverture souple. La mise en place de la colle chaude entre le bloc de papier et la couverture souple pour les unités  
30 fabricant un format spécial de registre peut se faire à travers l'ajout d'une fine bande à température ambiante de colle chaude disposée en rouleau ou en bandes prédécoupées. Cette méthode peut être adaptée au registre non épais dans la mesure où la diffusion de la chaleur à l'intérieur des blocs épais peut être disparate ou avoir pour défaut un réchauffement important des parties supérieures du bloc qui pourra se déformer une fois sorti de la presse.

35 Une autre solution serait de laisser les registres pressés jusqu'à leur refroidissement à une température qui n'entraîne pas ces défauts, chose qui sera extrêmement onéreuse en terme d'immobilisation de la presse chaude ou en consommation d'énergie. Pour solutionner cette problématique, il est possible d'utiliser des presses mobiles dont le milieu est formé de fine  
40 plaque (métallique ou faite d'autre matière très résistante et permettant une large diffusion de la chaleur) de format supérieur au format du papier qui sont mises par contact à des plaques chaudes pendant un laps de temps et qui sont déposées par la suite dans l'air ambiant jusqu'à leur complet refroidissement. Les inconvénients précités disparaissent dans la mesure où les sources de chaleur n'ont pas besoin d'être refroidis puis réchauffés et ne sont pas immobilisés.  
45 Les presses mobiles après le refroidissement vont être ouverts et réutilisés par la suite. Un tel système nécessitera une centaine de presse et des ceintures devraient être mises en place pour limiter les déplacements humains entre la zone de mise sous presse chaude et la zone où les presses sont ouvertes.

Le pressage à chaud peut être fait sous forme partiel par cahier d'une épaisseur permettant

même temps. Lors d'un pressage à chaud par cahier séparé par des plaques métalliques intermédiaires chaudes, un pli est constitué à la hauteur d'un à deux centimètres du côté de la reliure au niveau d'un nombre de feuilles égales au nombre des plaques chauffantes intermédiaires. La colle chaude est ajoutée au niveau de l'emplacement de la reliure et une fine couche au niveau des parties non collées entre les cahiers collés. La couverture souple est ajoutée par la suite et l'ensemble est relié à chaud. Cette technique permettra une meilleure adhérence de la colle mais aura pour défaut d'augmenter la hauteur de la reliure par rapport au corps du registre. Néanmoins, nous estimons que cela reste un très bon compromis technique qui diminue de façon très importante le risque de décollement du papier et améliore l'adhérence de la colle.

Une autre technique consisterait au passage du bloc de papier serré par une presse au niveau d'un centimètre du côté de la reliure, à travers un séchoir diffusant de l'air chaud avec des mouvements oscillatoires au niveau des sorties de l'air chaud. Des séchoirs ayant un débit d'air chaud moins important peut être mis sur les deux côtés. Par la suite le bloc papier est mis immédiatement sous presse froide pendant quelque minute.

Dans une autre conception le bloc de papier est perforé de deux perforations. Mise à un demi-centimètre du côté de la reliure ou à deux centimètre du côté opposé de la reliure. L'ensemble est introduit dans deux longues baguettes métalliques comprise entre les deux plaques d'une presse et il est allongé en accordéon sur ces baguettes. Des sorties d'air chaud fixe sont disposées tout au long de l'emplacement des baguettes. Le papier est pressé par la suite par une presse dont les plaques sont trouées à l'emplacement des baguettes. Le bloc papier est relié grâce à la reliure du dos carré collé. Il est préférable que les perforations soient du côté opposé de la reliure. Un lacet peut être collé de son milieu à la couverture. Le registre peut être fermé par lacet et les perforations peuvent être vues par l'utilisateur comme faite spécialement à cet usage précis. Cette méthode peut à notre avis se révéler moins coûteuse que la première.

Les plis mis sur le papier doivent être très précis dans la mesure où un passage au massicot est impossible. Dans la méthode précitée les perforations peuvent être effectuées au fur à mesure avec une grande précision en se basant sur un système de passage de faisceaux lumineux par quatre perforations initiales, ajoutés par un opérateur au début de la feuille, qui permettent à la machine de déterminer avec une grande précision les quatre perforations suivantes se situant à une distance fixe et les perforations peuvent se faire par laser ou mécaniquement en profitant de l'occasion pour faire une hachure dans le papier pour marquer l'endroit du pré-pli. Le papier peut être bobiné au fur à mesure avant le passage à la suspension dans les baguettes où les plis seront formés par le passage à la presse.

A titre préférentiel, le papier est comme le PAPIER POSTAL protégé par des moyens de sécurité permettant la limitation du risque de falsification.

A titre préférentiel, premièrement l'organisme parapheur déclare les numéros des registres qu'ils paraphent et deuxièmement l'achat des registres est limité aux professionnels et les numéros des registres vendus sont saisis sur un registre ou un système informatique. Ce dernier dispositif permettra de limiter de façon draconienne le risque de falsification ou de remplacement intégral du registre.

Pour plus de sécurité, une languette de sécurité peut être insérée dans une série de fentes mises à un centimètre du bord des formats standard contenu dans le PAPIER POSTAL comme la

- Eventuellement, un des deux embouts de la languette contient à titre préférentiel une fente où on peut insérer l'autre embout ;
- 5 - La languette au niveau des fentes du papier ne sera pas étiré et/ou collé mais en laissant quelque centimètres de plus pour permettre une ouverture facile totale du registre à plat ;
- A titre préférentiel, chaque languette ne sera insérée que dans série d'une vingtaine de  
10 formats standard successifs ;
- A titre préférentiel, toutes les languettes à utiliser pour un registre sont formé d'une seule et unique pièce dont les embouts où figurent les fentes sont formés d'une seule et unique  
15 bande ;
- A titre préférentiel le ou les languettes ou la pièce formée de plusieurs languettes contiennent des protections physiques rendant difficile leur falsification et sont numérotées à leur tour par l'organisme certificateur ;
- 20 - Les zones du bord de la rame du PAPIER POSTAL où apparaissent les languettes avant le collage avec la couverture souple devra être recouverte, avant l'opération de collage, pour pouvoir en cas de besoin permettre la vérification ultérieur que le dispositif est intacte ;
- 25 - Les languettes seront introduites dans leur embout respectif et collées sur la première page de la rame de PAPIER POSTAL et recouverte en partie par un cachet de tampon humide de l'organisme parapheur ;
- L'ordre des parties du PAPIER POSTAL couvertes par chaque languette est à optimiser de  
30 tel façon à entraîner le moins d'épaisseur possible du registre ;
- A titre préférentiel des petites étiquettes en plastique transparentes sont mises dans la première et la dernière fente du PAPIER POSTAL où est introduite chaque languette ;
- 35 Bien entendu, pour la mise en place de cette technique, des fentes devront être mises sur le papier au niveau des emplacements des languettes.

40 Dans la mesure où le passage au massiquot n'est pas possible pour ce dispositif, les pliages devraient être réalisés avec une très haute précision tenant compte d'une tolérance au jeu minimale. Pour masquer, les petites différences au niveau de la largeur des plis, il est préférable que l'opération de collage se fasse en tenant la rame de papier en zigzag sur le bord opposé de la reliure sur une surface bien plate. La machine devra, à titre préférentielle, opérer des mouvements permettant le tassement du papier pour niveler la surface de ce bord.

45 \*\*\*\*\*

#### L'OBJET DETAILLE DE L'INVENTION

1. Cette technique industrielle permet d'utiliser la technique du dos carré collé inutilisée dans la fabrication des registres légaux en supprimant ces défauts. Les registres obtenus



- 5 2. Le dispositif permet de **lever toute suspicion relative à l'intégrité du registre**, en apportant, contrairement aux systèmes classiques de fabrication des registres, une preuve simple, claire et non équivoque que le registre conserve toutes ces « feuilles » d'origine et qu'il n'a subi aucune diminution, aucun retranchement ou aucune modification au niveau des feuilles du registre.
3. **Le paraphe est plus simple puisqu'il n'y a pas lieu de parapher chaque feuille ;**
- 10 4. La présence d'un organisme certificateur qui procède à l'inscription du nombre de pages du registre, du numéro de chaque page et d'un numéro de série du registre ou de chaque feuille du registre, tiré d'une série continue, permet d'apporter **une preuve de l'authentification du registre** qui peut être conservé par l'organisme parapheur. **Le remplacement intégral du registre n'est pas possible dans ce cas ;**
- 15 5. Le dispositif peut être accompagné par l'utilisation d'une languette pour chaque vingtaine de pages, qui peut pallier la déchirure partielle du registre.

\*\*\*\*\*

20

25

30

35

40

45

RENDICATIONS

1. Technique de reliure en dos carré collé d'une feuille de papier pliée en zigzag, pour servir  
5 comme registre ou livret caractérisée en ce que premièrement elle vise l'application de la  
technique de reliure appelée communément « dos carré collé » à un ensemble composé  
d'une seule et unique feuille de papier, éventuellement imprimée sur sa face recto, pliée en  
zigzag (après l'opération de plis nous obtenons une rame de papier) et dont les faces verso  
(interne) de chaque pseudo feuille apparente dans le document obtenu sont, à titre  
10 préférentiel, collées l'une à l'autre, ainsi qu'à titre préférentiel, une couverture souple ou  
rigide, le tout assemblé ressemble à un registre ou un livret standard et deuxièmement pour  
améliorer l'adhérence de la colle, comme pour la technique de reliure appelée  
communément « dos carré collé » des incisions peuvent être opérées dans le bord de la rame  
de papier obtenue après l'opération de plis.
- 15 2. Registres ou livrets visés au niveau de la revendication une (1) caractérisés en ce qu'ils sont  
fabriqués industriellement ou manuellement, prescrits par des dispositions légales ou  
tenues pour des besoins internes et devant être éventuellement cotés et / ou paraphés par  
l'autorité de tutelle.
- 20 3. Technique visée au niveau de la revendication une (1) caractérisée en ce que la liasse  
constituée de la feuille pliée en zigzag ou/et chaque pseudo feuille apparente de cette liasse  
peut contenir éventuellement un numéro tiré d'une série unique garantie par un organisme  
certificateur, deuxièmement éventuellement sont faits avec un papier sécurisé et/ou  
25 imprimés à l'aide d'une encre sécurisée, troisièmement éventuellement l'organisme  
certificateur précité et/ou l'organisme parapheur conservent les numéros de séries et  
quatrièmement éventuellement l'organisme ne vend ces éléments qu'aux utilisateurs finaux  
qui devront s'identifier avant l'opération d'achat.
- 30 4. Collage intérieur des pseudo feuilles apparentes visées dans la revendication une (1)  
caractérisé en ce qu'il est réalisé, postérieurement ou ultérieurement à la phase  
d'assemblage, de façon manuelle ou industrielle, par l'ajout de colle par pulvérisation,  
enduit et/ou par passage à la presse chaude, l'utilisation de papier contenant préalablement  
une couche de colle ou l'ajout de couches de colle chaude disposés en feuilles.
- 35 5. Technique de reliures visée au niveau de la revendication une (1) caractérisée en ce qu'elle  
utilise à titre préférentiel un papier fin, afin d'éviter de rendre les feuilles du registre, dans le  
cas où elles sont collées de l'intérieur, beaucoup plus épaisses que des feuilles normales  
d'un registre ou livret ordinaire.
- 40 6. Reliures faites à travers la technique visée au niveau de la revendication une (1)  
caractérisées en ce que lors de leurs mises en place et pour permettre un bon nivellement  
de la surface opposée à la reliure (la finition à travers le massicot n'est pas  
envisageable dans ce cas) premièrement les opérations de plis doivent être très précises  
avec une tolérance au jeu très réduite et deuxièmement pour masquer, les petites  
45 différences éventuelles au niveau de la largeur des plis, il est recommandée que l'opération  
de collage se fasse en tenant la rame de papier en zigzag sur le bord opposé de la reliure sur  
une surface bien plate avec opération de mouvements manuels ou automatiques  
permettant le tassement du papier.
7. Feuille visée au niveau de la revendication une (1) caractérisée en ce qu'elle est remplacée  
par un assemblage de plusieurs mini-registres de plus ou moins une vingtaine de feuilles

apparentes et au moins une languette, dont la première extrémité est insérée dans au moins une fente mise sur chaque mini registre, puis insérés dans une fente figurant sur sa deuxième extrémité puis collée de façon permanente (éventuellement contenant des moyens de sécurité pouvant entre autre faire apparaître les tentatives de falsification) sur une feuille d'un seul mini registre.

5

8. Feuille visée dans la revendication une (1) caractérisée en ce qu'elle est faite de préférence en papier ou de quelque matière que ce soit qui est utilisée pour écrire dessus ou être imprimée dessus, qu'il y est ou non une protection spéciale.

10

9. Technique de reliure visée à la revendication une (1) caractérisée en ce qu'elle utilise une feuille et/ou une couverture comportant une puce électronique.

\*\*\*\*\*

15

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

20

25

30

35

40

45

**PLANCHE DE DESSIN**  
(Composé d'une seul page)

5

10

15

20

25

30

35

40

45

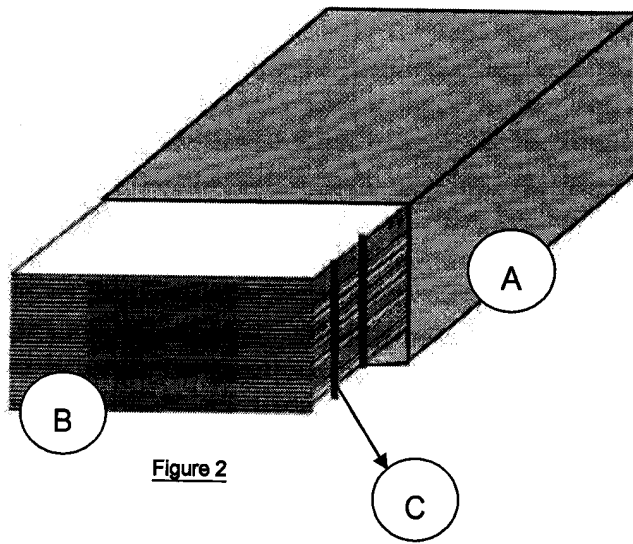


Figure 2

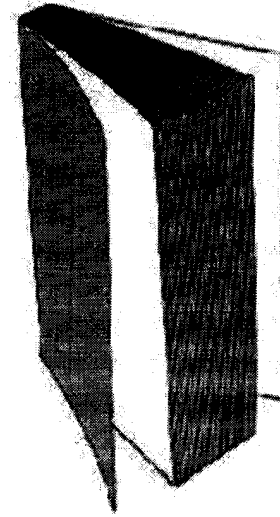


Figure 3

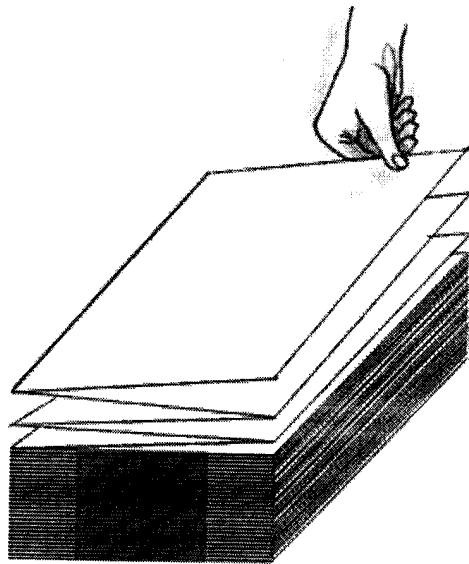


Figure 1

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*\*  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
\*\*\*\*\*

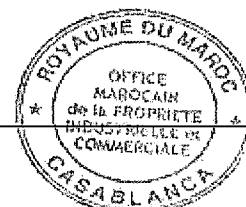


المملكة المغربية  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
\*\*\*\*\*

**RAPPORT DE RECHERCHE DEFINITIF AVEC OPINION  
SUR LA BREVETABILITE**

*Établi conformément à l'article 43.2 de la loi 17-97 relative à la  
protection de la propriété industrielle telle que modifiée et  
complétée par la loi 23-13*

<b>Renseignements relatifs à la demande</b>	
N° de la demande : 37909	Date de dépôt : 05/10/2014
Déposant : BRAHIM CHAOUI	
Intitulé de l'invention : TECHNIQUE DE RELIURE DOS CARRE COLLE DE REGISTRE OU LIVRET CONCU EN ZIGZAG	
<b>Classement de l'objet de la demande :</b> CIB : B 42F 13/08	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport <input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
Partie 2 : Opinion sur la brevetabilité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Remarques de clarté <input type="checkbox"/> Cadre 4 : Observations à propos de revendications modifiées qui s'étendent au-delà du contenu de la demande telle qu'initialement déposée <input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle <input type="checkbox"/> Cadre 6 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: BAMI MOHAMMED	Date d'établissement du rapport : 04/12/2017
Téléphone: (+212) 5 22 58 64 14	



**Partie 1 : Considérations générales****Cadre 1 : base du présent rapport**

Les pièces suivantes servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Demande telle qu'initialement déposée
- Demande modifiée suite à la notification du rapport de recherche préliminaire :
  - Revendications  
1-9
- Observations à l'appui des revendications maintenues
- Observations des tiers suite à la publication de la demande
- Réponses du déposant aux observations des tiers
- Nouveaux documents constituant des antériorités :
  - Suite à la recherche complémentaire (Couvrant les documents de l'état de la technique qui n'étaient pas disponibles à la date de la recherche préliminaire)
  - Suite à la recherche additionnelle (couvrant les éléments n'ayant pas fait l'objet de la recherche préliminaire)
- Observations à l'encontre de la décision de la rejet

**Partie 2 : Opinion sur la brevetabilité****Cadre 3 : Remarques de clarté**

Les revendications 1-9 ne sont pas rédigées en deux parties.

Le préambule des revendications dépendantes 2-9 ne correspond pas à la revendication indépendante 1.

L'objet des revendications 1-9 manque donc de clarté au sens de l'article 35 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

**Cadre 5: Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté (N)	Revendications 1-9 Revendications aucune	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications 1-9 Revendications aucune	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-9 Revendications aucune	Oui Non

D1 : US20060257232 A1

**1. Nouveauté (N) :**

Aucun document ne divulgue l'objet des revendications 1-9 qui est donc nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

**2. Activité inventive (AI) :**

Le document D1 est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1 et divulgue :

Une technique industrielle de reliure d'une liasse de feuille en dos carré collé avec l'application d'une couverture (souple ou rigide) et des incisions pour améliorer l'adhérence de la colle.

L'objet de la revendication 1 diffère donc de ce document ce que la liasse de feuilles est formée d'une feuille de papier pliée en zigzag.

L'effet technique de cette différence réside en cette technique permet d'utiliser la technique du dos carré collé inutilisée dans la fabrication des registres légaux en supprimant ces défauts.

Aucun document de la technique ne contient un enseignement ou une suggestion qui aurait incité l'homme du métier à adopter ladite solution.

L'objet de la revendication 1 implique donc une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

L'objet des revendications dépendantes 2-9 implique une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

**3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :**

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.